

## **FORMATION DES ENTRAÎNEURS**

Il y aura une nouvelle procédure pour l'inscription des entraîneurs aux formations, que ce soit pour le Respect et Sport, PSSH, l'initiation, récréation ou compétition.

Il est entendu que tous les entraîneurs-chef des associations des Hockey Mineur seront au courant de cette nouvelle procédure.

L'agenda des formations sera véhiculé et sera transmis par courriel, aux présidents, entraîneurs-chef et les registraires, de plus elle sera sur notre site internet de la région en début de saison.

Selon les règlements administratifs de Hockey Québec, tout entraîneur et adjoint ayant déjà leurs qualifications et qui n'ont pas la qualification du « Respect et Sport (RIS) » se doivent de suivre cette formation en ligne sur le site internet pour être éligible à être entraîneur ou adjoint.

De plus, tout nouvel entraîneur devra faire cette qualification avant d'aller suivre leur formation d'entraîneur. La qualification de « Respect et Sport » devra être complétée au moins 48 heures avant leur formation pour avoir le droit d'y participer.

Veuillez noter que la formation PSSH (anciennement; préposé sécurité) est valide tant que l'entraîneur est membre de Hockey Québec.

### **Procédure pour l'inscription :**

Il est de la responsabilité à l'entraîneur-chef du Hockey Mineur ainsi qu'au registraire lors de l'enregistrement de l'équipe de vérifier si les entraîneurs et adjoints ont leurs qualifications.

L'entraîneur qui veut suivre une formation doit se rapporter au hockey mineur dont il relève.

J'invite les registraires à faire remplir le formulaire d'information sur l'entraîneur pour vous faciliter la tâche. Par la même occasion, vérifier si cet entraîneur est déjà dans le système HCR, si oui mettre les données à jour, sinon, inscrire ce nouveau membre dans le système HCR avant de l'inscrire à un stage.

Le registraire sera responsable d'inscrire ses entraîneurs à leur formation respective en ligne selon leur date de disponibilité sur <https://ehockey.hockeycanada.ca/ehockey> site qui est relié au système HCR.

### **Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**

Prendre note qu'il se peut que lorsqu'il sera temps d'inscrire votre entraîneur à une date donnée, que cela ne fonctionne pas si le nombre de participants a atteint son maximum à cette formation, alors il faudra choisir une autre date.

Pour les frais des formations ça sera à chaque association de gérer leur procédure envers leurs entraîneurs.

La Région facturera chaque association de hockey mineur après chaque formation selon le nombre d'entraîneurs inscrits, à ladite formation peu importe si l'entraîneur se présente ou non.